

FO-CADRES, AU SERVICE DE LA SPÉCIFICITÉ

FO-Cadres est l'union confédérale des cadres et ingénieurs Force Ouvrière. Elle est chargée de les accompagner et de représenter, défendre et promouvoir leurs intérêts sans les isoler des autres salariés. Ses services permettent à ses adhérents d'être informés des évolutions du monde professionnel dans lequel ils évoluent. Ses actions contribuent à la défense de leurs droits et permettent de traduire en revendications leurs préoccupations professionnelles et collectives.

FO-Cadres dispose d'une gamme d'outils d'information et de communication (lettres trimestrielles, guide juridique du salarié cadre, brochures, newsletter, ...). FO-Cadres propose également une aide juridique pour clarifier votre situation et répondre à vos interrogations, tant en droit collectif qu'en droit individuel.

TPE 2016

CADRES ET INGÉNIEURS J'AI DES DROITS. JE M'INFORME!



**DONNEZ DU POIDS À VOS DROITS !
VOTEZ! ET FAITES VOTER FO !**

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

EN SAVOIR PLUS - NOUS CONTACTER



FO-CADRES

2, RUE DE LA MICHODIÈRE
75002 PARIS

TÉL: 01 47 42 39 69
CONTACT@FO-CADRES.FR

WWW.FO-CADRES.FR • WWW.INFO-TPE.FR

LA GRANDE ÉLECTION SYNDICALE
POUR LES **SALARIÉS** DES
TRÈS PETITES ENTREPRISES

Du 28 novembre au 16 décembre 2016



WWW.INFO-TPE.FR

EN DECEMBRE 2016 LES SALARIÉS DES TPE SERONT APPELÉS A VOTER POUR LEUR SYNDICAT

CES ÉLECTIONS ONT LIEU TOUS LES QUATRE ANS

CADRES DES TPE : LES GRANDS OUBLIÉS

À l'inverse des grandes entreprises qui offrent de nombreuses possibilités de mobilité et de promotions internes, les TPE ne proposent pas ou guère de **services RH** à leurs cadres. Or, les cadres expriment de fortes attentes en matière d'**évolution de carrière**.

Le **temps de travail** est une autre de leur préoccupation. Plus d'un quart d'entre eux travaillent au-delà de 39 heures par semaine.

Pour lutter contre le stress et la souffrance au travail, l'**organisation du travail** doit donc devenir un enjeu prioritaire de négociation. Il s'agit d'apporter des **garanties collectives** concrètes aux cadres, et de sortir du seul diagnostic des risques psychosociaux.

La contribution des cadres n'est en outre pas rétribuée par une **rémunération adéquate**. Le salaire moyen dans les TPE est inférieur de 19 % à celui des grandes entreprises ; sans compter qu'ils bénéficient moins souvent de l'**intéressement** et/ou de la **participation**.

Les grandes mutations organisationnelles ont profondément bouleversé **leur rôle et leur place** au sein des TPE. Ils exercent leur activité avec **plus de contraintes et de risques**, notamment en matière de liberté d'expression.



RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE: UNE NÉCESSITÉ

Cette nécessité de prise en compte du niveau de qualification, de l'importance des responsabilités assumées, de la complexité des fonctions exercées, de la prise d'initiatives et de l'autonomie des cadres des TPE exige que l'on engage un vrai travail de **revalorisation de leur statut**.

Cette revalorisation doit également être l'occasion de défendre l'octroi d'**avantages catégoriels** et l'instauration d'une **clause de conscience** leur conférant le **pouvoir de dire non**.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : UNE PRIORITÉ

Afin de garantir ce bien-être au travail, FO milite quotidiennement pour défendre un véritable **droit au repos**. Cela exige notamment de :

- permettre le recours au **forfait jours** aux seuls cadres jouissant d'une **réelle autonomie** ;
- **plafonner à 218** le nombre de **jours** travaillés dans l'année;
- fixer l'amplitude maximale de travail à **10 h/jour**
- **limiter** le contingent annuel d'**heures supplémentaires** et les **majorer** au régime des heures supplémentaires ;
- garantir la **prise effective des jours de repos** en encadrant le recours au compte épargne temps ;
- faire de l'**amélioration de l'organisation du travail** dans les TPE un axe prioritaire de négociation.

SÉCURISATION DES PARCOURS : UNE NÉCESSITÉ

Les cadres des TPE, au même titre que les autres, doivent être accompagnés et soutenus. Cela exige qu'ils soient non seulement **informés** mais également **défendus** tout au long de leur carrière professionnelle.

D'un point de vue **individuel**, cela exige la création d'un **service de veille et de conseil professionnel** adapté à leurs besoins pour sécuriser leur parcours professionnel. Cette offre de services, FO la défend au sein de l'Apec et doit être complétée par un véritable **droit d'information annuel** permettant aux cadres des TPE d'avoir connaissance des services que proposent les organismes paritaires (formation, protection sociale, conseil).

D'un point de vue **collectif**, il faut favoriser la mise en place de **services RH mutualisés** et adaptés aux TPE afin de **sécuriser le recrutement** et de **promouvoir le développement professionnel** de leurs cadres. Un **observatoire national paritaire des TPE** doit être créé pour mieux connaître leurs problématiques.

